



Assemblée générale

Distr.  
LIMITEE

A/C.1/43/L.10  
28 octobre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
PREMIERE COMMISSION  
Point 64 d) de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : DESARMEMENT CLASSIQUE

Danemark : projet de résolution

Désarmement classique

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 42/38 E du 30 novembre 1987,

Notant que la question du désarmement classique a pris une importance et une urgence nouvelles,

Constatant avec satisfaction qu'un grand nombre d'Etats Membres se déclarent soucieux de voir accorder plus d'attention au désarmement classique,

Constatant aussi avec satisfaction que l'on a davantage conscience des dangers que présentent maints aspects du renforcement des forces militaires classiques,

Soulignant la nécessité de réaliser d'importantes réductions des armements et des forces militaires classiques dans le monde entier, en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chaque région,

Notant la nécessité d'éliminer la capacité de déclencher des attaques surprise et des opérations offensives de grande ampleur,

Sachant que le désarmement classique aux niveaux tant mondial que régional est un élément essentiel du processus de désarmement,

Rappelant le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement,

Ayant examiné les rapports que la Commission du désarmement lui a présentés lors de sa troisième session extraordinaire consacrée au désarmement et de sa quarante-troisième session ordinaire,

1. Maintient que l'Organisation des Nations Unies devrait continuer d'encourager et de faciliter les efforts de désarmement dans tous les domaines;
2. Prie la Commission du désarmement de continuer, à sa session de 1989, d'examiner au fond les problèmes liés au désarmement classique et lui rendre compte à sa quarante-quatrième session en vue de faciliter des mesures réalisables dans les domaines de la réduction des armements classiques et du désarmement classique;
3. Prie aussi la Commission du désarmement, à cette fin, d'inscrire à l'ordre du jour de sa session de 1989 une question intitulée "Examen au fond des problèmes liés au désarmement";
4. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-quatrième session la question intitulée "Désarmement classique".

-----